

MAIRIE DE VALLECALLE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE
ARRONDISSEMENT DE CALVI
CANTON DE BIGUGLIA NEBBIU

Téléphone / Fax : 04 95 37 62 11
20232 VALLECALLE

ARRETE N° 01/2023 DU 02 JANVIER 2023 PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE VALLECALLE

Vu l'article L 2122-18 du Code des Collectivités Territoriales ;

Considérant que, dans un souci de bonne administration communale, il convient de consentir des délégations aux conseillers municipaux,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Délégation de fonction permanente est donnée à Monsieur RIOLACCI Jean-Paul, conseiller municipal pour signer :

- Les documents d'urbanisme à l'exception de la délivrance des Permis de Construire.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie.
Expédition en sera faite à Monsieur le Receveur Municipal de Borgo et à Monsieur le Sous-Préfet de Calvi.

ARTICLE 3 : Le Délégué et le Receveur Municipal de Borgo sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE MAIRE

